

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**

**VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouquet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	9
Votants	29

**Présents :**

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Michèle PRIEUR, Sylvain HAMARD, Martine TEILLOUT, Jacques DI MARCO, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Carole OUVRARD, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Claire MAURANGES, Gino CAPOCCI, Peggy PERROCHON, Philippe BABY

**Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :**

Françoise DODDI-POUYET a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Virginie PAPIN-FILIPPE a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Hélène COLELLA a donné pouvoir à Michèle PRIEUR, Paola CORREIA a donné pouvoir à Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Guillaume REJMENT a donné pouvoir à Alain COQUERAY, Alexandre MIRANDA a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Sandrine PISANI-VETTRAINO, Pascal PICARD a donné pouvoir à Gino CAPOCCI, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Peggy PERROCHON

**Secrétaire de séance :** Catherine REYT

**DELIBERATION N° DEL\_2022\_063**

**OBJET: CONVENTION D'OBJECTIF AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE (CAUE91)**

Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Maire-Adjointe en charge du Cadre de vie et de l'Aménagement, expose,

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE91) exerce des missions d'intérêt public auprès de tous les acteurs du cadre de vie de notre Département.

A ce titre, il apporte son soutien aux élus et techniciens des collectivités territoriales en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage, de biodiversité et de transition écologique.

Depuis plusieurs années, le CAUE 91 intervient auprès de la commune pour l'assister dans ses démarches de concertation auprès des usagers et citoyens.

Ses équipes sont notamment intervenues dans la démarche participative de la cours Oasis Jules Ferry afin d'aider la commune dans la période d'étude de faisabilité, dans la sélection de l'équipe de paysagiste et dans les ateliers de concertations avec les enfants, les équipes pédagogiques et les services municipaux impactés par le projet.

Ils ont aussi accompagné la commune dans la démarche de concertation sur le devenir de l'îlot Contin, notamment en recueillant les besoins et envies des habitants et associations du quartier.

Il convient de poursuivre cette collaboration au travers d'une nouvelle convention d'objectif portant sur l'accompagnement de la commune visant à :

- La création de scénarios à partir des besoins identifiés de la commune ;
- La mise en dialogue des partenaires, création d'une synergie autour du projet avec l'ensemble des acteurs (habitants, associations occupantes et locales, commune, Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre...);
- La mise en place d'une pré-programmation adaptée à son contexte.

La convention aura une durée de un an et d'un montant forfaitaire de 2 500 € TTC.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et suivants,

VU la délibération 2022\_038 du 26 septembre 2022 approuvant l'adhésion au CAUE91 et autorisant Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion et tout acte afférent,

VU le projet de convention d'objectif ci-annexé,

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie, Aménagement et Transition écologique en date du 07 décembre 2022,

CONSIDÉRANT que les objectifs du projet de convention correspondent aux besoins de la commune dans l'accompagnement de l'évolution de l'Îlot Contin,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'objectif avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE91) et tout acte afférent.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,  
Pour extrait conforme,